

DÉBAT SUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE AU MANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

Au moment où s'engage la discussion sur la tranquillité, il convient de rappeler que la Ville du Mans est, d'après le classement publié par l'hebdomadaire Le Point en avril 2008 (dernière enquête réalisée à ce jour), une des villes de plus de 100 000 habitants la plus sûre de France.

DÉLINQUANCE : MA VILLE EST-ELLE DANGEREUSE ?		CRIMINALITÉ	ÉVOLUTION 2007/2006	CONdamnATIONS	VOLS VIOLENTS CONTRE DES FRANÇAIS	CAMBRIOLAGES	VOLS DE VOITURES
1 ^{er}	Le Mans (72)	66,6	▼	28,5	0,58	2	1,9
2 ^e	Aurillac (15)	49,46	▼	40,6	0,39	0,6	1
3 ^e	Brive-la-Gaillarde (19)	68,76	▼	29,3	0,35	1,5	2,2
4 ^e	Bourges (18)	60,4	▼	44,6	0,23	3	2,8
5 ^e	Montluçon (03)	51,76	▼	30,1	0,22	2,5	2,2
6 ^e	Brest (29)	77,01	▼	23,1	0,55	1,6	2,1
7 ^e	Gap (05)	57,72	▲	41,1	0,19	1,7	1,3
8 ^e	Charleville-Mézières (08)	68,86	▼	34,3	0,50	1,6	3,4
9 ^e	Châteauroux (36)	57,31	▼	44,9	0,48	1,4	2,4
10 ^e	Saint-Malo (35)	85,06	▼	29	0,49	2	2,3



Dossier "Où vit-on le mieux en France ?"

Le Point - n° 1858 - 24 avril 2008

Le Mans et Brest, les deux villes de plus de 100 000 habitants les plus sûres. Les deux seules grandes villes sans police municipale.

Ce résultat est le fruit du travail partenarial que nous menons avec la Police nationale, la justice, les acteurs sociaux et les habitants de notre ville.

Ce constat ne doit pas nous conduire à sous estimer les difficultés rencontrées actuellement notamment dans le cœur de ville, difficultés que nous avons déjà connues dans les années 90, à l'époque du "Triangle d'Or".

Cependant, il convient d'éviter de forger une vision caricaturale de la situation. Tous les acteurs du cœur de ville souhaitent lui préserver l'image d'un espace attractif et agréable à vivre.

Nous vous proposons d'organiser notre débat autour de deux axes :

- Consolider la Tranquillité publique dans toute la ville ;
- Traiter de la problématique du cœur de ville.

À l'issue de ce débat, nous vous proposerons de nous prononcer sur la délibération jointe.

CONSOLIDER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DANS TOUTE LA VILLE

I. L'état des Lieux

I-1) Une méthode basée sur un partenariat actif avec la Police nationale

La Tranquillité publique au Mans résulte avant tout d'une coproduction entre les différents partenaires intervenant dans ce champ de compétence. Progressivement, les services municipaux et les services de l'État ont construit un partenariat solide basé à la fois sur des échanges permanents et une juste répartition des tâches.

1 - Des échanges permanents

Chaque mois, un temps de travail réunissant le Préfet, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP), le Procureur de la République, le Maire du Mans, l'adjoint au maire en charge de la Tranquillité publique et leurs collaborateurs respectifs permet de faire le point sur les actions à mettre en œuvre pour remédier aux problèmes générateurs d'insécurité sur le territoire de la Ville.

Par ailleurs, un second temps de travail réunissant le DDSP, l'adjoint au maire en charge de la Tranquillité publique et le Directeur du service Tranquillité publique permet également d'affiner notre collaboration sur différentes questions techniques (enlèvement des épaves, dépôts de plainte, remontée d'informations...) et d'échanger sur les diverses doléances enregistrées par la Ville du Mans.

En dehors de ces temps de travail spécifiques, les échanges entre la Ville du Mans et la Police Nationale sont quasi-quotidiens notamment au niveau des équipes territorialisées.

2 - Une juste répartition des tâches

Conformément à l'article 1 du Code de déontologie de la Police Nationale (décret du 18 mars 1986) "*la Police Nationale concourt à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens*".

En Sarthe, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) dont le champ d'intervention est constitué par les communes d'Allonnes, Coulaines et Le Mans regroupe aujourd'hui 332 policiers auxquels il convient d'ajouter 32 adjoints de sécurité. Des renforts sont demandés dans le cadre de l'ouverture du Centre pénitentiaire des Croisettes sur la commune de Coulaines.

L'effectif présenté comme stable doit faire l'objet d'un examen attentif après l'annonce du Gouvernement selon laquelle la Police nationale participera à la politique générale visant à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

I-2) Des dispositifs municipaux de médiation et de surveillance

Les moyens humains développés par la Ville du Mans en matière de Tranquillité publique permettent d'intervenir en complémentarité à ceux de la Police nationale pour assurer une présence rassurante et rappeler à la règle à travers une fonction de gardiennage des lieux publics.

- 34 agents de proximité
- 34 gardiens de parcs et jardins
- 19 gardes urbains
- 25 gardiens de nuit
- 5 cavaliers verts



117 agents sur le terrain pour assurer des missions de gardiennage et de médiation.

I- Le service Tranquillité Publique

En complémentarité avec la Police nationale, la Ville du Mans a progressivement développé des moyens humains et matériels visant à assurer une mission de médiation et de surveillance dans les différents quartiers de notre ville par la création d'un corps d'agents de proximité (1997) et de gardiens de parcs et jardins (2006).

Les **agents de proximité** contribuent à maintenir la tranquillité sur l'ensemble du territoire de la Ville du Mans, à prévenir les incivilités et à réguler les conflits inhérents à la vie urbaine ainsi qu'à apporter des réponses rapides aux dysfonctionnements qui perturbent la vie quotidienne des habitants dans les quartiers.

Les **gardiens de parcs et jardins** assurent l'accueil et la tranquillité des usagers dans les parcs, squares, espaces de proximité gérés par le service des espaces verts ainsi que sur certains équipements sportifs. Ils sont en outre chargés de l'application de certains arrêtés du Maire en matière de police administrative, sur l'ensemble du territoire de la ville.

Par ailleurs, l'action des agents de proximité et des gardiens de parcs et jardins est complétée au sein du service Tranquillité par :

- un pôle enlèvement des épaves automobiles (600 véhicules traités par an, 3 agents) ;
- un pôle gestion des doléances (1 agent)
- un pôle ressources humaines (1 agent)

En outre, la direction du service est assurée par le Directeur de la Tranquillité publique soutenue dans sa fonction par une assistante, deux agents administratifs et d'un animateur (en cours de recrutement) du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD).



Au total, le service Tranquillité publique rassemblera au 1^{er} décembre une équipe de 78 agents dont près de 90% sont territorialisés.

2 - Un corps de Gardes urbains

Rattaché au service Régies du domaine Public (Direction du Développement), un corps de 19 gardes urbains est chargé du contrôle des stationnements payants, gênants et interdits par le Code de la route. Ils dressent des procès verbaux et signalent les stationnements abusifs pris en charge par la fourrière dans le cadre d'une délégation de service public. En 2008, les Gardes Urbains ont dressé 59 530 procès verbaux dans le cadre de leurs missions qui contribuent également à la Tranquillité publique et au respect des règles.

L'ensemble des équipes territorialisées assurent certaines tâches analogues à celles d'une Police municipale (contraventions de voie publique sur le stationnement, les chiens non tenus en laisse et les déjections canines, présence dissuasive, gardiennage, rappel à la règle).

Avec près de 100 agents sur le terrain, la Ville du Mans s'est clairement donné les moyens de développer ses propres actions de gardiennage et de médiation dans les limites des missions de police administrative du Maire.



3 - Le Gardiennage de nuit

Initié par Le Mans Métropole en 2003, le gardiennage de nuit des immeubles sur le patrimoine de Le Mans Habitat dans les quartiers Épine, Bellevue, Sablons, Ronceray et Glonnières a pour missions principales d'assurer une meilleure tranquillité des habitants et de veiller au bon état du patrimoine. Cette mission est assurée par un prestataire de service (SPI) dont le suivi est assuré par le service Tranquillité Publique.

Toutes les nuits, 3 agents interviennent sur le secteur Ronceray - Glonnières, 3 agents sur Sablons - Est, 3 agents sur Sablons - Ouest, 2 agents sur Bellevue - Banjan. Deux des agents positionnés aux Sablons forment par ailleurs une équipe d'intervention pouvant intervenir sur d'autres secteurs (Épine, Filles-Dieu, Bruyères).

Un Comité de Pilotage réunissant La Ville du Mans, Le Mans Habitat, la société SPI et la DDSP permet chaque trimestre de dresser un bilan des actions entreprises afin de mieux les adopter. Chaque année, une réunion avec les amicales de locataires permet également d'ajuster au mieux le dispositif.

4 - La cellule médiation

Composée de trois personnes, cette cellule intervient dans les problèmes de voisinage nécessitant une médiation. Elle travaille en collaboration étroite avec les bailleurs sociaux et les services sociaux pour trouver la meilleure solution aux problèmes posés : relogement, proposition de soins, suivi social...



5 - Les actions du Service Santé Environnement

Le service Santé Environnement contribue également au travail de prévention à travers ses actions de salubrité publique (dératisation, animaux errants, nettoyage de squats) et de santé publique (lutte contre le bruit).

Chaque mois, une réunion de travail associant le service Tranquillité publique et le service Santé Environnement permet de faire le point sur les différentes doléances transmises par nos concitoyens en matière de Tranquillité publique.

6 - La tranquillité publique : une mission partagée

La Tranquillité publique ne peut pas se résumer aux seules actions des services Tranquillité publique, Régies du domaine public et Santé environnement car chacun par son action contribue à entretenir un sentiment de sécurité.

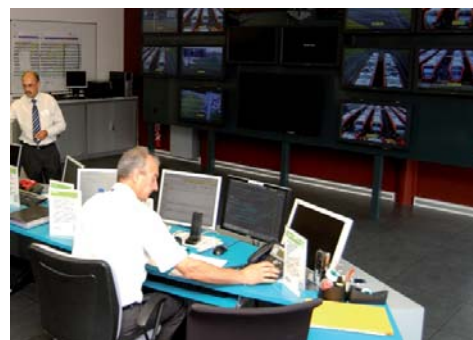
Les interventions de l'ensemble des services municipaux et communautaires (éclairage public, propreté, espaces verts...) en contribuant au bon entretien des espaces publics contribuent fortement à faire reculer le sentiment d'insécurité.

De même les actions sociales, éducatives, culturelles, sportives portées par nos collectivités et les associations que nous soutenons contribuent au mieux vivre ensemble qui est à la source de la Tranquillité publique. Il convient dans ce domaine de signaler deux actions spécifiques : l'action des animateurs la Mission Socio-éducative (lieux d'accueil et chantier d'insertion) et les actions de prévention spécialisée développées par la Sauvegarde 72, délégataire du Conseil général de la Sarthe et la Ville du Mans.

7 - La mise en œuvre progressive de systèmes de vidéosurveillance

18 sites de la collectivité sont également placés sous vidéosurveillance : Centre social des quartiers sud, PCC, Espaces Jeunesse (Bellevue, Maryse Bastié, Sablons), Atlantides, Stade Bollée, Antarès, Chauvinière, Usine et maison de l'eau, Châteaux d'eau (Gazonfier, Vaurouzé, Le Friloux), Musée (Tessé, Bérengère), déchetterie de Mulsanne, Condorcet et Hôtel de Ville. Plus de 200 sites sont également placés sous alarme.

L'ensemble du parc de la SETRAM : 162 bus, 23 rames de tramway et les arrêts de tramway sont équipés d'un système de vidéo surveillance. Par ailleurs, certaines parties de la ligne de tramway sont directement placées sous télé surveillance dans un objectif de régulation du réseau.



La décision d'équiper les bus par un système de vidéo surveillance avait été prise en 2000 puis étendue au tramway sans aucun débat tant l'installation de ce système dans les transports publics semblait judicieuse. À ce titre, notre ville compte parmi les pionnières en matière d'équipement des transports publics en vidéo surveillance et notre réseau bus-tram est reconnu comme l'un des plus sûrs de France.

Ce système a permis de faire chuter le nombre d'incidents et d'agressions de façon importante sur l'ensemble du réseau. De 548 en 1998, le nombre d'incidents est passé à 363 en 2008, soit une baisse d'un tiers sur dix ans alors que dans le même temps le nombre de passagers a fortement augmenté (+ 40 % avec la mise en place du tramway).

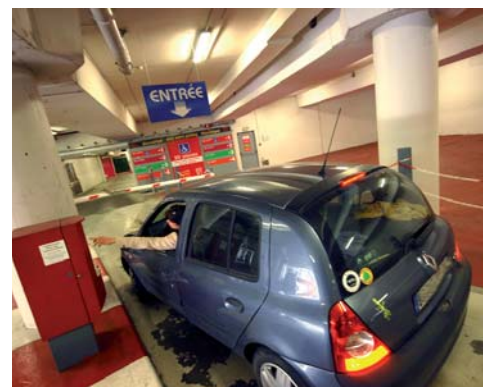
Cette surveillance diurne et nocturne permet d'interpeller les auteurs de troubles et d'agressions comme cela a été plusieurs fois le cas lors des incidents de l'été dernier.

Ainsi, par courrier en date du 22 septembre 2009, Monsieur François Chaumard DDSP signalait au sujet de l'interpellation d'un individu responsable du jet d'une bouteille d'acide dans le tramway que "cette affaire a été très clairement et rapidement résolue grâce à la vidéosurveillance installée sur les lieux opportuns de la ligne de tramway d'une part et, la bonne coopération entre la SETRAM et les services de Police".

Par ailleurs, lors de la réunion du comité de prévention SETRAM du 8 septembre 2009, l'ensemble des participants (représentants du personnel, de la direction, de la municipalité et de l'État) se sont félicités de l'existence du système de vidéosurveillance en terme de tranquillité publique sur le réseau des transports en commun de notre agglomération.

Depuis quelques mois, les parkings de la SOPAM sont également équipés d'un système de télé surveillance qui, outre sa dimension rassurante, a permis de diminuer les dégradations sur les véhicules et le matériel et mettre fin aux occupations des parkings par une population de marginaux (parkings des Halles et République notamment).

Dans les bâtiments communaux et communautaires, dans le réseau de transports en commun de la SETRAM ou encore dans les parkings souterrains de la SOPAM qui tous constituent des éléments de l'espace public, la vidéosurveillance a pour l'instant montré son efficacité.



II - LES PROPOSITIONS

II -1) Demander le maintien des effectifs de la Police Nationale

Demander le maintien des effectifs de la Police nationale sur le territoire du Mans, d'Allonnes et de Coulaines (332 policiers et 32 adjoints de sécurité) et leur renforcement lié à l'ouverture de la prison (augmentation du nombre de détenus, distance avec le Palais de Justice).

II-2) Renforcer les actions du service Tranquillité publique

La création par étapes d'un service de la Tranquillité publique regroupant sous une même autorité l'ensemble des agents travaillant dans ce domaine d'action au sein des deux collectivités est l'une de nos premières priorités.

Après une phase de travail interne puis un temps de concertation avec les organisations syndicales, le projet de réorganisation du service Tranquillité publique plaçant sous une même autorité des agents de proximité et les gardiens de parcs et jardins est désormais validé et sera mis en œuvre le 1^{er} décembre 2009.

II-3) Mieux coordonner les actions du service Tranquillité publique

Le projet arrêté prévoit, dans un souci de cohérence des interventions et de rationalisation de l'organisation, de placer le corps des agents de proximité et le corps des gardiens des parcs et jardins sous l'autorité d'une direction unique, au sein du service Tranquillité publique.

L'organisation projetée repose sur 4 équipes d'agents de proximité et 3 équipes de gardiens de parcs placées sous l'autorité d'un coordonateur unique soutenu par un assistant opérationnel, soit un total de 69 agents municipaux.

Il appartient désormais aux équipes de réorganiser leur travail afin de gagner en efficacité et pertinence. Nous engagerons dès le début 2010 un important travail de repérage des incivilités en lien avec les autres services de notre collectivité afin de mieux structurer la déambulation de nos agents.

Afin de permettre une meilleure identification des agents de proximité et de leur assurer une plus grande légitimité sur le terrain, il a été décidé de les équiper d'un uniforme bleu marine.

Un guide de la tranquillité publique au Mans sera élaboré répertoriant les missions de nos agents et de la Police nationale. La distribution de ce guide sera assurée par les agents du service Tranquillité publique au gré de leur rencontre avec les Manceaux et les Mancelles sur le terrain.

II-4) Mieux encadrer les missions des gardiens de nuit

Si le gardiennage de nuit des immeubles sur le patrimoine de Le Mans Habitat a montré son efficacité, il appartient toutefois à la collectivité de mieux encadrer les missions confiées à la société SPI.

En partenariat étroit avec la Direction générale de Le Mans Habitat, nous sommes parvenus à rendre plus structurée et plus efficace l'action des 25 agents de la Société SPI. Le nombre de dégradations dans le patrimoine de Le Mans Habitat est en baisse sur 2009. L'occupation des halls en soirée reste fluctuante en fonction de critères géographiques, techniques et climatiques. Toutefois, lors de leurs interventions les agents de la société SPI parviennent à faire partir sans difficultés majeures les personnes stationnant dans les parties communes des immeubles. De même, le nombre d'appels de locataires à la société SPI est en augmentation preuve que l'action des gardiens de nuit est désormais mieux appréciée de la population.

Nous entendons poursuivre ses missions en 2010 en assurant une meilleure communication entre les agents de la société SPI et les locataires. Une réunion avec l'ensemble des amicales de locataire sera programmée dans le 1^{er} trimestre 2010.

II-5) Améliorer le fonctionnement du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le fonctionnement dans sa forme actuelle du CLSPD n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi nous avons répondu favorablement à la proposition de la Préfecture de réunir conjointement les CLSPD des communes d'Allonnes, Coulaines et Le Mans sur des thématiques communes. Les premières thématiques retenues concernent les problèmes liés à l'alcool, aux addictions et les problèmes d'ordre psychiatrique.

Par ailleurs, dans le cadre de notre propre CLSPD nous souhaitons lancer un programme de sensibilisation des jeunes au danger de l'alcool. Le service Santé Environnement mène actuellement un travail de réflexion sur ce programme de prévention. Par ailleurs, nous avons interdit, par arrêté municipal, la vente d'alcool à emporter après 22 heures.

Nous avons, également, accentué notre travail de réflexion avec les services de l'État sur cette question dans le cadre de la préparation du Plan Départemental de Lutte contre la Délinquance qui sera adopté au 1^{er} semestre de l'année 2010.

Enfin, pour permettre une meilleure animation du CLSPD, nous avons décidé le recrutement d'un chargé de mission CLSPD en cofinancement avec l'état dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

II-6) Créer un observatoire de la tranquillité publique

La création d'un observatoire de la tranquillité publique a pour but de mieux ajuster nos interventions et celles de nos partenaires notamment la Police nationale.

La collectivité envisage de se doter d'un système d'informations géographiques permettant de cartographier les phénomènes de délinquance. Un tel outil ne peut se concevoir que dans le cadre d'un partenariat associant la Collectivité, la Police nationale et divers autres intervenants (bailleurs sociaux, SETRAM...). L'idée est de mettre en commun l'ensemble des informations non nominatives relevant de la Tranquillité publique afin d'ajuster au mieux les actions des uns et des autres.

Les communes d'Allonnes et Coulaines seront également associées à ce travail dans l'objectif de parvenir à un outil commun.

Une étude est actuellement en cours pour une mise en service dans le courant du second semestre de l'année 2010.

II-7) Faire vivre le dialogue sur les questions de Tranquillité

L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur le cœur de ville. Réunissant les élus et services de la Ville du Mans, de l'État (Préfecture et Police nationale), la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil de quartier Centre et les représentants des commerçants du cœur de ville, ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises. Une nouvelle réunion de ce groupe de travail, en formation restreinte, a lieu le 10 novembre 2009. Une troisième réunion sera programmée dans le courant du premier trimestre 2010 pour faire le point sur les actions entreprises et restant à entreprendre.

Pour l'année 2010, nous envisageons en lien avec la mission "Conseils de quartier" de conduire des débats spécifiques à la Tranquillité publique au sein de chacun des Conseils afin de mieux cibler les attentes de nos concitoyens et mieux faire connaître les missions des uns et des autres. La Police nationale a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour ces réunions.



TRAITER LA PROBLÉMATIQUE DES INCIVILITÉS ET DES VIOLENCES DU CŒUR DE VILLE

Le cœur de ville est confronté à deux problèmes spécifiques : la concentration de personnes sans domicile fixe en journée et les troubles sur fond d'alcool dans la nuit.

I - La concentration des personnes sans domicile fixe en journée

I-1) État des lieux

Il convient de rappeler que la question des sans domicile fixe relève de la compétence de l'État.

Ce phénomène n'est pas propre à la Ville du Mans et constitue un problème de société qui n'a pas trouvé de solutions à ce jour. Quotidiennement, nous constatons la présence de SDF et de routards sur différents sites du cœur de ville, principalement sur la place de la République et la Place des Comtes du Maine (à hauteur de l'entrée des Cinéastes). Ces rassemblements induisent un sentiment d'insécurité au sein de la population.

L'équipe d'agents de proximité du cœur de ville, reconstituée dans le courant du second semestre 2008, a entrepris un travail de médiation et de rappel à la règle en direction de ce public spécifique. C'est dans ce genre d'exercice que leur travail de médiation prend tout son sens. Sur une année, les résultats de l'équipe restent limités. Cependant, à force de dialogue, ils ont appris à connaître ce public obtenant d'eux qu'ils se déplacent quand ils sont dans des endroits de grande circulation et qu'ils tiennent leurs chiens en laisse. Toutefois, les moments de tensions restent fréquents entre notre équipe et ce public.

Les moyens mis en œuvre par la société dans son ensemble (État, collectivités locales et associations) en direction de ce public sont importants en termes d'hébergement et de soutien social. Toutefois, l'absence de coordination et/ou la volonté de certaines structures de ne pas travailler avec les autres est problématique.

I- 2) Propositions :

- Approfondir les échanges sur la prévention avec les associations qui interviennent auprès de cette population qui est plus hétérogène qu'on ne le pense et qui comporte notamment des personnes ayant un domicile.
- Proposer pour les personnes sans domicile fixe un lieu d'accueil de jour qui serait provisoirement installé sur une partie du site de l'école de gendarmerie tant que la reconversion du site ne sera pas engagée,
- Participer sous l'autorité de la DDASS, en raison de la compétence de l'État, à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire de contact de jour permettant des suivis individualisés.
- Poursuivre avec le concours de la police, l'application des arrêtés municipaux interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, notamment en faisant vider les bouteilles dans les caniveaux.
- Faciliter le placement en salle de dégrisement en cas d'ivresse publique manifeste.
- Confirmer la possibilité de mise en fourrière des chiens lorsqu'ils ne sont pas tenus en laisse.

II. Les troubles sur fond d'alcool la nuit

II-1) État des lieux

La concentration de bars et d'établissement de nuit dans le cœur de ville a conduit à une détérioration de la tranquillité publique en cœur de ville durant la période nocturne : nuisances sonores (musique et cris), dégradations diverses et variées, bagarres et agressions...

Les plaintes et les statistiques de la Police, les courriers et pétitions adressés à la mairie confirment une forte poussée de ces phénomènes en 2008 et un maintien à un niveau élevé en 2009. Le pic d'intervention pour la Police nationale correspond à l'heure de battement entre la fermeture des établissements de nuit (4 heures du matin) et l'ouverture des "afters" (5 heures). La localisation de ces phénomènes reste la même : place d'Alger, rue du Port, rue du Docteur-Leroy, avenue Leclerc, rue des Ponts-neufs et place de la Sirène mais tend à s'étendre à des secteurs traditionnellement plus calmes comme la rue Nationale ou la Cité Plantagenêt.

L'étude des plaintes enregistrées par les services de police montrent que l'alcool est clairement le premier facteur d'incivilités sur l'espace public, dans les conflits de voisinages, les violences conjugales et les accidents de la route. La concentration d'établissements vendant de l'alcool en cœur de ville explique que les problèmes y sont plus importants que dans le reste de la ville.



Le problème des nuisances sonores s'est également accru avec l'entrée en vigueur de la loi anti-tabac qui a conduit les consommateurs à multiplier les entrées et sorties des établissements pour fumer à l'extérieur. La porte des établissements reste le plus souvent ouverte et les discussions sur le trottoir sont de plus en plus nombreuses et gênantes.

Face à ce constat, la Ville du Mans et l'État ont ces derniers mois renforcé leur partenariat. Cela a notamment débouché sur la promulgation d'un arrêté municipal interdisant la vente d'alcool à emporter après 22 heures (arrêté visant les épicerie de nuit) et sur l'extension par arrêté préfectoral du périmètre dans lequel la vente de nourriture à emporter est interdite après 2 heures du matin (arrêté visant les kebabs et autres établissement de restauration rapide du quartier de la gare). Globalement, l'arrêté municipal n'est pas respecté par les épicerie de nuit qui reconnaissent réaliser l'essentiel de leur chiffre d'affaire sur la vente d'alcool après 22 heures. À notre demande, la Police a récemment multiplié les contrôles qui doivent se traduire par une citation en justice des intéressés.

II-2) Les propositions

I - Renforcement des effectifs de Police en cœur de ville durant la nuit.

Depuis quelques mois, la présence des forces de police a été renforcée en cœur de ville durant la nuit. Cela a d'ores et déjà permis de ramener le calme dans certaines rues. Nous souhaitons que cet effort puisse être poursuivi.

La remarque du DDSP selon laquelle ses équipes gérant également l'enlèvement des voitures stationnées sur les places de marché, ne pouvaient pas être présentes aux abords des établissements au même moment, nous a conduit à proposer d'étendre l'assermentation des gardes urbains et placiers afin de leur permettre de faire enlever les véhicules gênants sans avoir recours à la Police. Cette proposition a été validée par le Procureur de la République.

Par ailleurs, nous devons avoir conscience des limites de l'action de la Police face aux ivresses publiques manifestes. Si la réalisation d'alcootests sur les piétons n'est pas autorisée, l'ivresse publique manifeste est clairement définie par la loi et peut amener les policiers à placer des personnes en cellule de dégrisement. Toutefois, cette pratique nécessitant de recueillir un avis médical, les policiers sont contraints de conduire la personne en état d'ivresse aux urgences médicales afin d'obtenir gratuitement cet avis. La démarche conduit à immobiliser pendant une à deux heures, selon l'affluence aux urgences, une patrouille de 2 à 3 policiers. Le passage aux urgences est lié à

l'impossibilité pour la Police de faire appel à un médecin généraliste dont le coût a été chiffré à plus de 40 000 € sur une année entière.

2 - Relance du partenariat avec l'association "Le Mans, La Nuit"

Le 10 novembre dernier, la Préfecture et la Ville du Mans ont rencontré conjointement l'association "Le Mans, La Nuit" réunissant les responsables des établissements de nuit afin d'évoquer les actions envisagées.

Lors de cette rencontre, les responsables de l'association "Le Mans, La nuit" ont montré qu'ils partageaient le constat d'une dégradation de la tranquillité publique en cœur de ville. Animés de la volonté de travailler de concert avec les services de la Ville du Mans et de l'État afin de revenir à un climat plus propice à leurs activités, ils se sont montrés favorables aux propositions élaborées par la Ville du Mans et l'État et ont insisté sur leur souhait de mise en œuvre d'un système de vidéo protection en cœur de ville la nuit.



Ils ont donné leur accord pour s'engager dans une actualisation de la Charte de la vie nocturne à laquelle sera annexée un guide des bonnes pratiques recensant les différentes mesures à prendre pour assurer la tranquillité publique en cœur de ville tout en permettant le maintien des activités existantes. Un groupe de travail technique est constitué pour parvenir à la signature d'une nouvelle Charte en janvier 2010.

Dans ce cadre, nous avons décidé de porter l'accent sur les sujets suivants : réduction des nuisances sonores, meilleure gestion des fumeurs, responsabilité s'exerçant aussi à l'extérieur des établissements, campagne de sensibilisation des clients, rôle des portiers... Les associations organisatrices des soirées étudiantes du jeudi soir ont été invitées à ce temps de réflexion.

3 - Responsabilisation des tenanciers de bars et établissements de nuit

Il est proposé de ramener à minuit, contre deux heures actuellement, l'heure de fermeture de l'ensemble des bars et établissements de nuit. Le système de dérogation en vigueur permettra toutefois de reculer l'heure de fermeture à une heure plus tardive (4 heures du matin au maximum). Dans le même temps, la Préfecture, la DDSP et les services de la Ville du Mans renforceront leur concertation dans l'examen des demandes de dérogation. Les établissements qui ne joueront pas le jeu se verront retirer leur dérogation et devront fermer à minuit. Par ailleurs, la Police multipliera les dossiers de demandes de fermetures administratives pour les établissements les plus récalcitrants.



Par contre, l'interdiction des "afters" et de la réouverture des Kebabs après 5 heures du matin n'a pas été retenue. Si cette interdiction existe dans certaines villes, elle est très difficile à mettre en œuvre d'un point de vue juridique car elle concerne l'ensemble des établissements : les bars faisant "afters" comme les boulangeries ouvrant à 6 h 30. Cette hypothèse est dans l'immédiat écartée.

L'extension des horaires d'ouverture des établissements de nuit permettant de réduire le temps d'attente entre la fermeture des établissements (4 heures) et l'ouverture des afters (5 heures) a été évoquée à plusieurs reprises par la Ville du Mans dans le cadre de nos échanges avec nos partenaires. Cette solution relève de la compétence du Préfet et ne peut pas être prise sans l'accord de la Police nationale qui dispose de moyens réduits sur cette tranche horaire du fait de l'organisation nationale du service de nuit.

4 - Engager la concertation sur la vidéosurveillance

Il est proposé de poursuivre le débat sur la vidéosurveillance à la sortie des bars et établissements de nuit notamment à travers l'engagement d'une concertation avec :

- Le conseil de quartier centre
- Les responsables des établissements de nuit
- Les commerces du cœur de ville
- Les riverains
- Les amicales de locataires
- Les usagers du cœur de ville la nuit

Éclairée par les débats du Conseil municipal et les résultats de la concertation, la décision de lancer ou ne pas lancer une étude diagnostique préalable à l'installation d'un système de vidéosurveillance à la sortie des bars et établissements de nuit sera arrêtée par le Conseil municipal du mois de janvier 2010.

Le calme règne au Mans

En matière de sécurité, Le Mans s'est en trois ans hissé à la première place des villes les plus sûres de France, un résultat surprenant quand on sait qu'avec Brest, 6^e de la liste, c'est une des deux grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants à ne pas avoir de police municipale. Au dernier classement établi à partir des statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice, la préfecture de la Sarthe était 27^e, ex-aequo avec Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Brest (Finistère), 14^e. Cette radiographie de la criminalité s'appuie sur les critères suivants: taux de criminalité, vols de voitures, cambriolages, vols commis contre les femmes et condamnations prononcées par les tribunaux.

« Nous nous efforçons de produire de la tranquillité », note le maire du Mans, Jean-Claude Boulard, convaincu que là où il y a la police municipale, le désengagement de l'Etat s'est traduit par une réduction des effectifs de la police nationale. C'est le cas de Lille, qui chute de la 81^e à la 98^e place. « Depuis 2002, 160 postes de policiers ont été supprimés », constate Roger Vico, l'adjoint à la sécurité de Martine Aubry. Lille compte 215 000 habitants et la communauté urbaine, 1,2 million. Comparée à des

métropoles de même importance comme Lyon ou Marseille, il manque, selon l'adjoint à la sécurité, 400 fonctionnaires. Toutes les demandes d'effectifs du maire et du préfet délégué sont restées lettre morte. « La police est un service public aujourd'hui cantonné à des opérations de maintien de l'ordre. Elle n'a plus les moyens de faire de la prévention », déplore Roger Vico.

Par rapport aux villes moyennes du centre de la France ou des côtes de Bretagne, les grandes métropoles concentrent un flux important de visiteurs lié aux activités commerciales et culturelles. L'inconvénient, avec ses 150 000 habitants (200 000 avec l'agglomération), Le Mans fait un peu figure de laboratoire. Les moindres foyers de tension et les incivilités sont traités sur-le-champ par les 80 « agents de tranquillité ». Equipés d'un sifflot, ils observent, identifient, opèrent selon un triptyque éprouvé: prévention, médiation, conciliation. Un partenariat – mairie, police, justice, préfecture – a été mis en place pour coordonner ces opérations de gardiennage. « On a réutilisé les vieilles formules qui ont fait leurs preuves, souligne le maire du Mans. A nous les tâches de gardiennage et à la police celles de poursuite. »

DÉLINQUANCE: MA VILLE EST-ELLE DANGEREUSE ?

Commune	Meurtres	Châtiments	Vols de voitures	Châtiments	Vols de voitures
1 ^{er} Le Mans (72)	66,6	28,5	0,58	2	1,9
2 ^e Aurillac (15)	49,46	40,6	0,39	0,6	1
3 ^e Brive-la-Gaillarde (19)	68,76	29,3	0,35	1,5	2,2
4 ^e Bourges (18)	60,4	44,6	0,25	3	2,8
5 ^e Montluçon (103)	51,76	30,1	0,22	2,5	2,2
6 ^e Brest (29)	77,01	23,1	0,55	1,6	2,1
7 ^e Gap (105)	57,72	41,1	0,19	1,7	1,3
8 ^e Charleville-Mézières (108)	68,86	34,3	0,50	1,6	3,4
9 ^e Châteauneuf (56)	57,31	44,9	0,48	1,4	2,4
10 ^e Saint-Malo (53)	85,06	29	0,49	2	2,3
11 ^e Limoges (87)	61,36	28,1	0,34	2,5	2,2
12 ^e Angers (49)	73,91	26,7	0,50	3,6	3,4
13 ^e Alençon (11)	61,69	69,5	0,90	2,6	1,3
14 ^e Niort (79)	72,27	39,5	0,19	2,4	1,5
15 ^e Yverdon (56)	71,5	44,5	0,25	2	2,6
16 ^e Dijon (71)	72,97	20,5	0,80	3,3	3,1
17 ^e Bour-en-Brasse (11)	68,55	85,9	0,66	2,8	2,5
18 ^e La Roche-sur-Yon (85)	73,53	67,5	0,26	2,7	1,9
19 ^e Rennes (55)	83,2	32,5	0,77	2,3	3,3
20 ^e Laval (53)	59,31	54,3	0,22	2,9	1,2
21 ^e Cahors (62)	80,27	45,2	0,45	2,2	2,7
22 ^e Cherbourg-Octeville (50)	50,44	88,9	0,43	3,7	2,4
23 ^e Besançon (25)	81,4	28,8	0,67	2,1	2,9
24 ^e Colmar (66)	75,9	38,7	0,63	3,1	2,9
25 ^e Chalon-sur-Saône (71)	75,73	61,5	0,68	2,7	2,9
26 ^e Clermont-Ferrand (63)	68,15	36	0,82	2,4	2,3
27 ^e Belfort (91)	71,76	42,7	1,09	2,1	2,4
28 ^e Pau (64)	57,16	32	0,69	3,9	5
29 ^e Nevers (58)	85,51	58,1	0,59	2,1	1,3
30 ^e Saint-Hilaire (44)	62,88	30,1	0,69	5,9	1,4
31 ^e Mulhouse (68)	102,3	41,2	0,64	3,7	2,8
32 ^e Tours (57)	78,04	39,2	1,19	3,6	3,6
33 ^e Caen (14)	78,16	42,2	1,34	3,4	3,7
34 ^e Metz (57)	72,41	56,6	0,27	2,7	4
35 ^e Lorient (56)	82,46	38,2	0,92	3,5	4,5
36 ^e Amiens (81)	86,7	38	0,92	3,4	3,3
37 ^e Versailles (78)	71,35	92,4	0,42	2,6	2,5
38 ^e Poitiers (86)	86,27	48,7	0,65	2,6	3,1
39 ^e Auxerre (89)	98,82	62,3	0,61	3,2	3,8
40 ^e Troyes (10)	76	32,4	1,44	7,4	3,2
41 ^e Périgueux (24)	63,45	77	0,60	3,8	2,9
42 ^e Nantes (41)	96,79	25,6	0,80	3,9	5,1
43 ^e Compiègne (81)	87,52	43,9	1,48	1,6	7,8
44 ^e Nancy (41)	85,15	34,2	1,05	3,8	4,1
45 ^e Arras (13)	77,98	30,6	0,87	2,8	3,7
46 ^e Agen (47)	68,01	81,6	1,13	4,9	4,6
47 ^e Saint-Etienne (42)	73,42	25,9	0,91	3,9	5

Avec ses 108 policiers municipaux pour 116 000 habitants (280 000 avec l'agglomération), Orléans, qui s'est signalée dans le passé pour ses arrêts interdisant aux mineurs de moins de 12 ans de traîner dans les rues après une certaine heure, recule de la 46^e à la 70^e place. Ce qui provoque les explications

Commune	Meurtres	Châtiments	Vols de voitures	Châtiments	Vols de voitures
51 ^e Saint-Brieuc (22)	79,13	61,3	1,11	3,1	4
52 ^e Paris (75)	118,58	16,3	3,40	4,9	1,8
53 ^e Montauban (82)	88,9	41,4	0,75	4,6	3,4
54 ^e Reims (51)	87,62	22,4	1,56	2,8	4,5
55 ^e Strasbourg (67)	99,38	23,8	2,11	5,6	3,7
56 ^e Le Havre-en-Haut (43)	70,2	78,4	0,93	2,6	4,2
57 ^e Dunkerque (59)	66,04	45,2	1,26	3,6	4,2
58 ^e Epinal (68)	81,35	77,4	0,81	3,7	2
59 ^e Arras (82)	75,25	90,5	1,41	3,2	6,2
60 ^e La Rochelle (17)	107,25	23,7	0,93	4,3	6,3
61 ^e Angoulême (16)	60,6	56,2	1,30	6,8	4,6
62 ^e Chartres (28)	73,64	100,7	1,66	4,6	4,5
63 ^e Boulogne-sur-Mer (62)	67,81	71,9	1,52	7,1	5,3
64 ^e Bioulé (4)	87,87	62,1	0,90	2,4	3,6
65 ^e Grenoble (38)	88,78	33,5	3,13	5,9	6
66 ^e Chambéry (73)	82,69	37	0,81	3,8	5,3
67 ^e Boulogne-Billancourt (92)	83,05	118,6	1,98	3	1,4
68 ^e Nancy (54)	78,05	45,6	1,99	12,3	5,9
69 ^e Créteil (94)	97,54	124,6	3,81	2,9	2,9
70 ^e Orléans (45)	87,08	35	1,80	9,2	8,2
71 ^e Evreux (27)	103,95	79,9	2,15	2,7	3,8
72 ^e Toulon (83)	78,97	33	1,90	4,5	5
73 ^e Le Havre (16)	95,36	20,8	2,77	4,2	5,3
74 ^e Nice (106)	119,52	19,1	3,96	7,9	4,2
75 ^e Bayonne (64)	85,19	74,2	0,82	5,1	4,5
76 ^e Sète (34)	80,55	147	1,77	4,3	6,1
77 ^e Carcassonne (11)	114,84	50,7	0,98	5,3	5,6
78 ^e Avignon (84)	126,55	54,1	2,91	4	8,7
79 ^e Montpellier (34)	91,89	140,6	2,56	4,6	3,3
80 ^e Niort (77)	84,4	137,2	1,52	5,8	6,2
81 ^e Aix-en-Provence (15)	116,95	25,8	2,46	8,2	6
82 ^e Aix-en-Provence (15)	115,57	35,8	1,61	6,3	7,2
83 ^e Toulon (83)	117,6	19	2,51	11,3	8,2
84 ^e Limoges (59)	122,7	18,5	2,65	6	8,4
85 ^e Rennes (76)	75,32	52,4	4,98	7,7	14,6
86 ^e Valenciennes (59)	71,72	110,1	2,35	9,8	12,2
87 ^e Marseille (13)	120,52	12,1	4,59	6,2	6,8
88 ^e Arras (106)	93,86	144,5	1,14	3,9	4,9
89 ^e Angoulême (16)	107,86	87,4	2,04	10	6,4
90 ^e Fréjus (83)	101,22	83,6	2,37	7,8	5,5
91 ^e Valence (26)	112,13	76,7	2,15	5,9	5,6
92 ^e Perpignan (66)	112,34	45	2,42	8,4	6,5
93 ^e Lyon (69)	109,22	29,4	3,90	12,3	8,5
94 ^e Béziers (34)	107,52	52,7	1,33	6,4	8,3
95 ^e Bordeaux (33)	99,88	46	3,31	11,8	11,4
96 ^e Arpentueil (95)	85,04	83,6	4,12	5,5	6,9
97 ^e Ervy (91)	105,53	163,8	3,52	8,5	9,2
98 ^e Lille (59)	118,93	50,5	7,45	17	15,3
99 ^e Lens (62)	75	194,3	7,99	36,5	27,3
100 ^e Cannes (106)	137,02	94	4,32	12,9	8,2



Ronde d'habitants dans la banlieue lyonnaise. Lyon n'arrive qu'à la 95^e place

nourries de Florent Monttilot, l'adjoint à la sécurité. « Les chiffres ne concernent pas la ville, mais la circonscription de sécurité publique, plus étendue », proteste-t-il. En six ans, soit depuis l'élection de Serge Grouard à la mairie, la baisse a été constante, souligne l'adjoint à la sécurité, le nombre de délits commis chaque jour ayant diminué de plus de moitié – de 28 à 11. Florent Monttilot estime que c'est grâce à la baisse de la délinquance en centre-ville que les statistiques de l'ensemble du Loiret s'inscrivent « globalement » dans la moyenne nationale. Les arguments à la mairie de Cannes, lanterne rouge du classement, sont les mêmes. « Les actes de délinquance en centre-ville sont tombés de 16 000 en 2001 à 9 000 cette année », insiste l'entourage du maire, Bernard Brochard. A ne pas confondre avec le « district », qui englobe Grasse et Cagnes-sur-Mer. Cannes intra-muros, c'est

ans, date du dernier classement, la capitale s'offre une 52^e place. Ancien adjoint aux questions de sécurité du maire, Bertrand Delanoë, Christophe Carresse constate que, si les cambriolages, les vols de voiture et les vols à la roulotte (c'est-à-dire dans les voitures) ont baissé, les violences « gratuites et non crapuleuses » ont augmenté. Les violences prononcées des personnes sont en hausse, un phénomène perceptible depuis 2001. ■

Pour lire ce tableau
Six indicateurs ont été pris en compte, rapportés à 1 000 habitants: taux des crimes et délits par circonscription de sécurité publique en 2006; évolution du nombre de crimes et délits entre 2003 et 2006 (▲ augmentation; ▼ baisse); nombre total de condamnations prononcées par les tribunaux en 2006; taux de vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique en 2006; taux de cambriolages de résidences principales en 2006; taux de vols d'automobiles en 2006 (ministère de l'Intérieur, année 2006, casier judiciaire national, année 2005).